

**N° 6950<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****portant abrogation du règlement grand-ducal modifié du 2 juillet 1992  
relatif aux récipients à pression simples**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(2.6.2016)

**A) ANTECEDENTS**

Le 19 février 2016, le projet de règlement grand-ducal sous avis a été déposé à la Chambre des Députés et a été renvoyé, en date du 3 mars 2016, pour compétence à la Commission de l'Economie.

Le dispositif réglementaire déposé était accompagné d'un exposé des motifs, de l'avis du Conseil d'Etat, rendu le 24 novembre 2015, et de l'avis de la Chambre de Commerce, émis le 10 novembre 2015.

Lors de sa réunion du 12 mai 2016, la Commission de l'Economie a examiné ce projet de règlement grand-ducal en présence de représentants du Ministère de l'Economie. En conclusion, la Commission de l'Economie a été en mesure de formuler l'avis qui suit.

\*

**B) AVIS**

La Commission de l'Economie note que le projet de règlement grand-ducal sous avis est lié au projet de loi n° 6848 concernant la mise à disposition sur le marché des récipients à pression simples. Ce projet de loi prévoit un règlement grand-ducal qui se substituera au règlement grand-ducal à abroger. C'est par parallélisme des formes que ce projet de règlement grand-ducal abrogatoire requiert également l'accord de la Chambre des Députés.

Le projet de loi précité sera prochainement porté au vote de la Chambre des Députés.

Pourtant, la Commission de l'Economie recommande à la Conférence des Présidents de donner son assentiment au projet de règlement grand-ducal n° 6950 portant abrogation du règlement grand-ducal modifié du 2 juillet 1992 relatif aux récipients à pression simples.

\*

La Conférence des Présidents fait sien l'avis de la Commission de l'Economie et donne son assentiment au projet de règlement grand-ducal n° 6950.

Luxembourg, le 9 juin 2016

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Mars DI BARTOLOMEO

